



Respect
Esprit d'équipe
Professionalisme

Appel à candidatures

PROMOTION PAR AVANCEMENT DE GRADE DE 9 ADJUDANTS PROFESSIONNELS AU SEIN DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE PROMOTION (H/F)

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 23/05/2018 et conformément à l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, déclare vacantes 9 places d'adjudants professionnels et lance pour compléter son cadre opérationnel un appel à candidatures pour la promotion par avancement de grade dans le grade d'adjutant professionnel au sein de la Zone de secours Luxembourg et constitution d'une réserve de promotion.

Les emplois professionnels accessibles par promotion sont ouverts aux membres du personnel professionnel et les emplois volontaires accessibles par promotion sont ouverts aux membres du personnel volontaire.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

1. Description de fonction :

L'adjutant accomplit ses tâches dans le cadre des missions de base. En tant que premier dirigeant sur les lieux d'un incident, il doit établir un plan provisoire. Il doit être capable de le faire lors de chaque incident. A cet effet, il a besoin de connaissances de base suffisantes. Il veille à l'impact éventuel d'un incident sur la société.

La fonction d'adjutant implique diverses responsabilités. L'adjutant a la direction de l'équipage d'une autopompe (multifonctionnelle) et de l'équipage de véhicules spécifiques liés à l'autopompe. Il a des tâches, des compétences et des responsabilités relatives à la direction opérationnelle et à la coordination des personnes et des moyens dès le départ en intervention jusqu'au retour à la caserne.

Dans le cas d'une montée en puissance, il assure la direction des équipes (d'extinction) jusqu'à l'arrivée de l'officier. Lorsque ce dernier est présent, il agit sous la responsabilité de l'officier. Si les circonstances le requièrent, l'adjutant agit de sa propre initiative. Il utilise le matériel standard du véhicule d'incendie, éventuellement complété de moyens d'autres véhicules.

Pour plus de détails, merci de bien vouloir vous référer au profil de fonction « Adjudant » ci-annexé, tel que défini par l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016.

Zone de Secours Luxembourg
Commandant de Zone : Cpt. Stéphane THIRY
Pôle Administration, Ressources Humaines et Formation - Service des Ressources Humaines
✉ Place Léopold, 1 – Annexe du Palais – 6700 ARLON
🕒 063/212 627 ✉ rh@zslux.be

www.zslux.be

2. Conditions de promotion :

- Etre nommé au grade de sergent ;
- Disposer de la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de sa dernière évaluation (cette condition d'évaluation n'est d'application qu'après une première période d'évaluation organisée en vertu de l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif des membres opérationnels des zones de secours) ;
- Etre titulaire du brevet MO2. (*L'ancien brevet d'adjudant est assimilé au brevet MO2*) ;
- Avoir réussi l'examen de promotion visé à l'article 57 du statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ;
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

3. Modalités de sollicitation :

Sont seules prises en considération, les candidatures complètes des membres du personnel envoyées au plus tard à la date limite d'introduction des candidatures. Chaque candidature est motivée.

Les candidatures motivées devront parvenir, sous peine de nullité, par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg – Cpt. S. THIRY, Commandant de Zone, Place Léopold 1 (annexe du Palais – 1er étage) à 6700 Arlon, pour le **14 août 2018 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, ou déposées au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation (dûment signée) ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois maximum précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de l'acte de nomination dans la fonction de sergent professionnel, à titre définitif (et non à titre de stagiaire) ;
- Copie des permis de conduire en sa possession ;
- Copie du brevet MO2 ou assimilé ;
- Copie de sa dernière évaluation éventuelle.

4. Réserve de promotion

Sur base des résultats du concours et par ordre de réussite, les 9 premiers lauréats seront promus et les lauréats excédentaires seront versés dans une réserve de promotion ayant une validité de 2 ans. Le Conseil de Zone peut décider à deux reprises de prolonger cette réserve de 2 ans.

La décision de promotion pour le grade d'adjudant est communiquée à l'intéressé par le président ou son délégué par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

Pour rappel, pour réussir l'examen de promotion, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 3 épreuves.

5. Publication

L'appel est porté à la connaissance du membre du personnel au moins trente jours ouvrables avant la date limite d'introduction des candidatures :

- via le site de la zone <http://www.zslux.be> ;
- par note de service affichée dans les postes de la zone de secours Luxembourg ;
- par courrier électronique ;
- pour les personnes temporairement éloignées du service, également par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

Un règlement d'épreuve est joint au présent appel à candidatures, lequel précise le contenu des épreuves ainsi que la composition du jury.



Respect
Esprit d'équipe
Professionalisme

Règlement d'épreuves

PROMOTION PAR AVANCEMENT DE GRADE DE 9 ADJUDANTS PROFESSIONNELS AU SEIN DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE PROMOTION (H/F)

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 23/05/2018 et conformément à l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, fixe comme suit le règlement d'épreuves relatif à la promotion par avancement de grade de 9 adjudants professionnels au sein de la Zone de secours Luxembourg et constitution d'une réserve de promotion.

Le présent règlement précise le contenu des épreuves, les critères de réussite et la composition du jury.

1. Examen de promotion :

L'examen de promotion, organisé par l'institut provincial de formation de la Province de Luxembourg, se déroule en trois parties :

- **Epreuve écrite** portant sur les connaissances nécessaires au grade d'adjudant comptant pour **20 points** et comprenant une ou plusieurs étude de cas (incendie, matières dangereuses, assistance technique...) qui permettra d'évaluer l'expérience du candidat et ses capacités d'adaptation, en matière de commandement axé sur la sécurité au travail, d'administration, d'organisation et de création/gestion de plannings. *(Les compétences suivantes seront évaluées : connaissance technique, soin, organisation et coordination, résolution de problème, communication écrite, orthographe et grammaire);*
- **Epreuve pratique** de mise en situation opérationnelle réaliste comptant pour **50 points** comprenant :
 - une mise en situation pratique de commandement, dirigée vers l'analyse de risque (sécurité au travail) sous forme d'un exercice de réalité virtuelle. Le candidat doit pouvoir diriger un charroi complet, analyser la situation, et s'adapter jusqu'à l'arrivée de son Officier ;
 - une ou plusieurs étude de cas (incendie, matières dangereuses, assistance technique...) qui permettront d'évaluer l'expérience du candidat et ses capacités d'adaptation.

L'accent sera mis sur la connaissance technique approfondie, le commandement axé sur la sécurité au travail, la communication radio, son autocritique, la rédaction d'un rapport d'intervention, l'organisation et la gestion d'un planning de personnel.

De plus, le candidat devra être en mesure d'expliquer au cadre de base comment le matériel fonctionne, dans quelle situation il est utilisé et indiquer les points importants dans le cadre de la sécurité au travail. *(Les compétences suivantes seront évaluées : commandement, dynamisme, planification, collaboration, résolution de problème, communication, enseignement, analyse, indépendance) ;*

- **Epreuve orale** comptant pour **30 points** visant à déterminer la motivation et les compétences de candidats pour la fonction *(Loyauté, intégrité, sens du devoir, apprentissage et réflexion)*.

Pour réussir l'examen, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 3 épreuves citées ci-avant.

Seuls les membres du personnel de la zone répondant aux conditions de promotion reprises dans l'appel à candidatures au plus tard le jour de l'examen peuvent y participer.

2. Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du responsable du pôle Administration, Ressources Humaines et Formations, ou de son délégué ;
- Du responsable du pôle Organisation des Secours, ou de son délégué ;
- D'un officier responsable d'un secteur organisationnel ;
- D'un secrétaire de l'IPF pour l'épreuve orale, sans voix délibérative ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Aucun membre du jury d'examen ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié jusqu'au troisième degré inclus d'un candidat.

Le jury établit un classement des candidats. Le conseil est lié par ce classement en ce qui concerne la promotion.

Les candidats sont informés de leur résultat par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

	<u>Description de fonction</u> Zone de secours Luxembourg Adjudant
Objectifs	<p>9. Assurer la direction opérationnelle d'une équipe de collaborateurs afin de limiter au maximum les dégâts humains et matériels causés par des incidents, grâce à une intervention efficace et efficiente de qualité supérieure.</p> <p>10. Etre à même d'assurer la gestion quotidienne d'une équipe ou d'une garde afin de garantir un fonctionnement opérationnel, administratif et technique optimal de la zone de secours, d'assurer le flux interne d'informations dans les deux sens et éviter la concurrence entre les équipes.</p> <p>11. Veiller à la qualité et à la quantité des services et des prestations fournis afin de réaliser les objectifs de la zone de manière effective, efficiente et sécurisée.</p>
Description	<p>L'adjudant accomplit ses tâches dans le cadre des missions de base. En tant que premier dirigeant sur les lieux d'un incident, il doit établir un plan provisoire. Il doit être capable de le faire lors de chaque incident. A cet effet, il a besoin de connaissances de base suffisantes. Il veille à l'impact éventuel d'un incident sur la société.</p> <p>La fonction d'adjudant implique diverses responsabilités. L'adjudant a la direction de l'équipage d'une autopompe (multifonctionnelle) et de l'équipage de véhicules spécifiques liés à l'autopompe. Il a des tâches, des compétences et des responsabilités relatives à la direction opérationnelle et à la coordination des personnes et des moyens dès le départ en intervention jusqu'au retour à la caserne.</p> <p>Dans le cas d'une montée en puissance, il assure la direction des équipes (d'extinction) jusqu'à l'arrivée de l'officier. Lorsque ce dernier est présent, il agit sous la responsabilité de l'officier. Si les circonstances le requièrent, l'adjudant agit de sa propre initiative. Il utilise le matériel standard du véhicule d'incendie, éventuellement complété de moyens d'autres véhicules.</p>
Tâches-clés et domaines d'activité	<p><u>Finalités clés</u></p> <p>1. <u>Dirigeant opérationnel (Intervention)</u></p> <p>Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un groupe de collaborateurs afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente et surtout sécurisée possible.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diriger une équipe d'intervention de base au cours d'interventions (sauvetage, lutte contre l'incendie, assistance technique, ...). - Veiller à la sécurité des collaborateurs. - Décider de la nature et de la priorité des actions à effectuer et veiller à l'application correcte des procédures opérationnelles. - Evaluer la nécessité d'une montée en puissance et décider si la situation est sous contrôle ou a été stabilisée en attendant la présence d'un officier. - Coordonner plusieurs équipes d'intervention en attendant la présence d'un officier. - Faire un débriefing après une intervention. <p>2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u></p> <p>Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse.</p>

	<p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les tâches opérationnelles d'exécution demandées également au sapeur-pompier et au caporal (car il est possible que le sergent soit amené à combler une fonction inoccupée en tant que sapeur-pompier ou caporal) - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone. 																											
<p>Place dans l'organisation</p>	<p><u>La fonction est dirigée par:</u> L'adjudant est placé sous la direction hiérarchique d'un officier. Pour le fonctionnement quotidien, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d'un autre adjudant ou d'un membre du cadre supérieur.</p> <p><u>La fonction dirige :</u> Dans des situations opérationnelles, l'adjudant dirige un groupe de maximum 30 personnes (indicatif).</p>																											
<p>Éléments de réseau</p>	<p><u>La fonction reçoit des informations de :</u></p> <table border="1" data-bbox="552 748 1396 1055"> <tr> <td data-bbox="552 748 842 790">Sous-officier dirigeant</td> <td data-bbox="842 748 1125 790">Avis oraux</td> <td data-bbox="1125 748 1396 790">Contact personnel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 790 842 864"></td> <td data-bbox="842 790 1125 864">Décisions</td> <td data-bbox="1125 790 1396 864">Contact personnel, informel, mail, ...</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 864 842 907">Officier supérieur</td> <td data-bbox="842 864 1125 907">Décisions</td> <td data-bbox="1125 864 1396 907">Lettre, mail, ...</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 907 842 981">Collègues</td> <td data-bbox="842 907 1125 981">Questions orales et écrites, avis, ...</td> <td data-bbox="1125 907 1396 981">Informel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 981 842 1055">Collaborateurs</td> <td data-bbox="842 981 1125 1055">Questions orales et écrites, avis, ...</td> <td data-bbox="1125 981 1396 1055">Contact personnel, informel, mail, ...</td> </tr> </table> <p><u>La fonction fournit des informations à :</u></p> <table border="1" data-bbox="552 1095 1396 1417"> <tr> <td data-bbox="552 1095 842 1169">Sous-officier dirigeant</td> <td data-bbox="842 1095 1125 1169">Questions orales et écrites, avis, ...</td> <td data-bbox="1125 1095 1396 1169">Contact personnel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1169 842 1243">Collègues</td> <td data-bbox="842 1169 1125 1243">Questions orales et écrites, avis, ...</td> <td data-bbox="1125 1169 1396 1243">Contact personnel, informel, mail, ...</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1243 842 1346">Collaborateurs</td> <td data-bbox="842 1243 1125 1346">Questions orales et écrites, avis, décisions, ...</td> <td data-bbox="1125 1243 1396 1346">Contact personnel, informel, mail, ...</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1346 842 1417">Citoyens</td> <td data-bbox="842 1346 1125 1417">Questions orales et écrites, avis, ...</td> <td data-bbox="1125 1346 1396 1417">Contact personnel, informel, mail, ...</td> </tr> </table>	Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel		Décisions	Contact personnel, informel, mail, ...	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail, ...	Collègues	Questions orales et écrites, avis, ...	Informel	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, ...	Contact personnel, informel, mail, ...	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis, ...	Contact personnel	Collègues	Questions orales et écrites, avis, ...	Contact personnel, informel, mail, ...	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail, ...	Citoyens	Questions orales et écrites, avis, ...	Contact personnel, informel, mail, ...
Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel																										
	Décisions	Contact personnel, informel, mail, ...																										
Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail, ...																										
Collègues	Questions orales et écrites, avis, ...	Informel																										
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, ...	Contact personnel, informel, mail, ...																										
Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis, ...	Contact personnel																										
Collègues	Questions orales et écrites, avis, ...	Contact personnel, informel, mail, ...																										
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail, ...																										
Citoyens	Questions orales et écrites, avis, ...	Contact personnel, informel, mail, ...																										
<p>Autonomie</p>	<p><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation opérationnelle d'une équipe d'intervention de base en ce compris toutes les décisions opérationnelles se rapportant aux interventions qui ne requièrent pas la présence d'un officier dans les limites des procédures opérationnelles. - La montée en puissance de plusieurs équipes d'intervention et la demande d'avoir un officier sur place, dans les limites des procédures opérationnelles. - Toutes les décisions opérationnelles lorsque la sécurité des collaborateurs est menacée et que le supérieur ne peut pas être joint à temps. - L'exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités, notamment la répartition des tâches, le timing, la manière de travailler, le suivi et l'évaluation. <p><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute dérogation à la solution proposée et aux procédures de travail visant à atteindre un résultat plus rapide ou meilleur si le supérieur peut être joint à temps. 																											

	<ul style="list-style-type: none"> - Toute décision susceptible d'influencer le fonctionnement d'une autre section ou d'un autre service du poste, notamment attribuer des missions à des personnes qui ne relèvent pas spécifiquement de sa responsabilité. - Toute activité susceptible d'influencer l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues pour la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité. - Sur le plan administratif : des décisions allant au-delà de la simple gestion (tâches de management). - La communication externe relative à la gestion quotidienne d'un service du poste sous sa responsabilité et relative aux données concrètes de l'intervention (constatations, activités du service d'incendie passées et à venir, ...). 	
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	La fonction d'adjudant est une fonction de promotion au niveau du cadre moyen. Il officie en tant que dirigeant dans le cadre de l'organisation d'une équipe d'incendie et assume en outre certaines tâches de gestion.
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers • Travail le samedi, dimanche, les jours fériés et la nuit. • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible
	Niveau	/
	Conditions de promotion	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	6 mois
	Diplôme	Nécessité de disposer du brevet M02